

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0013222

166770

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9033 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RAHLI Moushssine

03/03/1972

Date de naissance :

Adresse : mrahli@royalairmaroc.com

Tél. : 0661912281

Total des frais engagés : 131450 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdelhamid Moustaghfir
Professeur de cardiologue
Rythmologie interventionnelle
Tél: 0522 26 53 53 - Fax: 0522 26 53 55

27 JUIN 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : RAHLI Moushssine Age: 51 Ans

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 28/06/2023

de l'adhérent(e) : RR

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
27 JUIN 2023	ECG		350 Dh	<i>DR. ABDERRAHMANE MOUSAGHFI Cardiologue N° 5322 26 53 58 Casablanca</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Grande Pharmacie Normale SOPHIA SARL 39, Bd Mohammed V Casablanca, Tél: 0522 26 54 75</i>	27.06.23	0.64,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				<input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	<input type="text"/>
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				Montants des soins
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
				Date du devis
				<input type="text"/>
				Date de l'exécution
				<input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelhamid

MOUSTAGHFIR

Professeur de cardiologie

Rythmologie interventionnelle

Ancien Chef du service de
rythmologie de l'hôpital militaire
d'instruction Mohammed V

Casablanca, le : 27/06/2023

Ordonnance

M. RAHLI Mouhssine

REXABAN 20 mg: 1 comp par jour au milieu du repas
370,00x2



DIGOXINE NATIVELLE 0,25 mg : 1/2 comp.
25,00



BISOCARD 5 mg : 1 comp le matin et 1/2 comp le soir
39,90x5



03 mois.

964,50

(Signature)

Dr. Abdelhamid Moustaghfir
Professeur de cardiologue
Rythmologie interventionnelle
Tél: 0522 26 53 53 - Fax: 0522 26 53 55
14, Bd de Paris 1er étage N°10 Casablanca



Bisocard® 5 mg
Fumarate de Bisoprolol

39,90
Bisocard® 5 mg
Fumarate de Bisoprolol

39,90

Grande Pharmacie Normale

SOPHAZ Sarl

39, Bd Mohammed V

Casablanca, Tél: 0522 26 54 75

30 comprimés

Digoxine Nativelle® 0,25 mg

Bisocard® 5 mg

Fumarate de Bisoprolol

39,90

Bisocard® 5 mg

Fumarate de Bisoprolol

39,90

Bisocard® 5 mg

Fumarate de Bisoprolol

39,90

Adresse : N° 14 Bd de Paris 1er étage n° 10, CP 20000, Casablanca, Maroc

: 15190796 ITP : 35503120 CNSS : 4291093 ICE : 001676319000072 INPE : 101100261

RAHLI ,Mouhssine

ID: 8058

DDN:03/03/1972

51 Ans ,173 Cm ,81 Kg

Homme ,Inconnu

Méd.:

Site:

Médecin traitant:

Notes: 125/78

27/06/2023 14:24:53

FC: 100 BPM
Int PR: --- ms
Durée QRS: 126 ms
QT/QTc: 314/371 ms
Axes P-R-T: --- 3 135
RR Moy: 599 ms
QTcB: 405 ms
QTcF: 372 ms

RAPPORT NON CONFIRM

Revu par:

Signé par:

Date:

Dr. Abdelhamid Moustagfir
Praticien en Cardiologie
Rythmologie interventionnelle
tel: 022 265 55 . fax: 0522 24 53 55
14 Bd de Paris 1 er étage n° 100 Casablanca

Bonne fréquence ventre cardiaque

